

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

M.7152 - ADP / AELIA / MZLZ RETAIL

SECTION 1.2

Description de la concentration

Le 27 juin 2014, la Commission européenne a reçu notification d'un projet de concentration, conformément à l'article 4 du Règlement, par lequel les sociétés ADP et Aelia acquièrent, par l'intermédiaire de leur entreprise commune SDA, le contrôle conjoint de la société MZLZ Retail au sens de l'article 3, paragraphe 1er, b) du Règlement, dont l'objet consiste à exploiter des commerces en zones publique et réservée dans l'aéroport de Zagreb.

Les parties concernées par l'Opération sont :

- **ADP**, établissement public de l'Etat initialement créé en 1945 et devenu une société anonyme en 2005, dont l'objet est d'aménager, d'exploiter et de développer un ensemble d'installations aéroportuaires dans la région Île-de-France, et plus particulièrement celles de Paris-CDG et Paris-Orly, conformément à l'article L. 6323-2 du Code des transports.
- **Aelia**, société du groupe Lagardère spécialisée dans la vente de détail dans le cadre de voyages, active principalement dans les aéroports mais également à bord des avions et dans les gares, en France et à l'étranger.
- **SDA** est l'entreprise commune entre ADP et Aelia exploitant une partie des points de vente *travel retail* situés dans les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly.
- **MZLZ Retail**, est une société de droit croate dont l'activité consiste à exploiter des boutiques *travel retail* à l'aéroport de Zagreb. MZLZ Retail est une filiale de la société ZAIC-A Limited qui a été retenue en avril 2012 par l'Etat croate pour la construction et l'exploitation de l'aéroport de Zagreb pendant une durée de 30 ans.